



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 OCTOBRE 2012

Nombre de conseillers :

En exercice	: 19
Présents	: 13
Votants	: 16

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERGÉ, Maire.

Présents :

Mesdames, Nadine AYMARD, Geneviève BÉGUÉ, Claudine BROSSERON, Sophie GILLAUX, Joëlle ROBIN, Cathy TABORSKI et Messieurs Jean-Michel DELCHER, Grégory FRÉCHOU, Christian GABIS, Christian LAMARQUE, André LAPASSET, Bernard POMMET.

Pouvoirs :

Madame Amapola GARRIC donne pouvoir à Madame Nadine AYMARD.
Monsieur Jean-Christophe SOULIÉ donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DELCHER.
Monsieur Roger BOREL donne pouvoir à Monsieur Christian LAMARQUE.

Absents excusés:

Mesdames Cathy AMOROS et Anne-Marie MELLET-BARBOULE et Monsieur Thierry HUGUET.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 21 heures.

Secrétaire de séance : Madame Geneviève BÉGUÉ.



Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au dernier procès-verbal du Conseil Municipal. En l'absence de remarque il considère qu'il est adopté.

Ensuite Monsieur le Maire demande à l'assemblée, qui l'accepte, de rajouter une délibération en questions diverses sur la modification budgétaire n°3, nécessaire pour payer notre participation pour le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

8-1 SUBVENTIONS : Demande de subvention pour sécuriser le stade de football et le terrain de Basket extérieur.

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour la sécurité d'installer des panneaux grillagés pour fermer le terrain de jeu de l'école de foot du côté de la rue et de même pour le terrain de basket.

Il soumet ensuite à l'assemblée les diverses propositions chiffrées pour ces travaux :

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix HT
DIRICKX	Fourniture et pose de panneaux rigides, football	3 400,00 €
DIRICKX	Fourniture et pose de panneaux rigides, basket	1 750,00 €
TOTAL		5 150,00 €

Ces propositions pour un montant total hors taxe de 5 150,00 € apparaissent être celles qui présentent le meilleur rapport qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ces choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense est inscrite au budget 2012 à l'opération 43.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

8-2 SUBVENTIONS : Demande de subvention pour la réfection du terrain de tennis extérieur actuel.

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'accompagner le tennis dans son développement. En effet celui-ci dispose d'un terrain extérieur et d'un terrain couvert situé à proximité. Leur demande serait d'avoir deux terrains extérieurs supplémentaires, mais ils ne rentrent pas dans l'espace existant entre le terrain de foot et la voie ferrée. Leur localisation devra être étudiée dans le cadre du futur complexe sportif, mais c'est à moyen terme, environ 8 ou 10 ans.

La réfection du terrain extérieur avec un revêtement plus absorbant permettrait d'augmenter le temps d'utilisation par mauvais temps et ainsi de faciliter le fonctionnement de l'école de Tennis d'une part et d'autre part, ce revêtement améliore le confort de jeu pour les seniors.

Il soumet ensuite à l'assemblée les diverses propositions chiffrées pour ces travaux.

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix HT
ST GROUPE	Réfection du terrain de tennis	32 929,00 €

Cette proposition pour un montant total hors taxe de 32 929,00 € HT apparait être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense est inscrite au budget 2013 à l'opération 1301.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

8-3 SUBVENTIONS : Demande de subvention pour la peinture du sol de la salle omnisports.

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire la peinture du sol et le marquage de la salle omnisports afin de les remettre en état et de les rendre compatible avec le jeu de Tennis.

Il soumet ensuite à l'assemblée les diverses propositions chiffrées pour ces travaux.

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix HT
SPTM	Remise en peinture	16 700,00 €

Cette proposition pour un montant total hors taxe de 16 700,00 € HT apparaît être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ce choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense est inscrite au budget 2013 à l'opération 1301.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

8-4 SUBVENTIONS : Demande de subvention pour les travaux de sécurisation et de remise en état d'une partie des façades de l'école.

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire une partie des crépis de l'école dans la partie qui entoure la cour de récréation car ils commencent à devenir dangereux pour les enfants.

Il soumet ensuite à l'assemblée les diverses propositions chiffrées pour ces travaux :

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix HT
SARL ZANONI	Traitement des angles	4 855,20 €
SARL ZANONI	Piquage de plaquettes	600,00 €
SARL ZANONI	Reprise de la façade dégradée	1 890,00 €
SARL ZANONI	Traitement des surfaces	3 750,6 €
TOTAL		11 095,80 €

Ces propositions pour un montant total hors taxe de 11 095,80 € HT apparaissent être celles qui présentent le meilleur rapport qualité/prix et il souhaite que le Conseil Municipal le suive sur ces choix.

Dans le plan de financement, Monsieur le Maire prévoit d'obtenir l'aide du Conseil Général et il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la solliciter. La part restant à la charge de la commune après déduction de la subvention, sera financée par l'utilisation de fonds propres ou par la souscription d'emprunt. La dépense est inscrite au budget 2013 à l'opération 0902.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

8-5 – FORET COMMUNALE : Demande d'application du régime forestier.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, dans le cadre de l'amélioration du patrimoine forestier de la Commune, de faire relever du Régime Forestier des parcelles boisées.

Ainsi ces parcelles pourront être intégrées au patrimoine forestier communal et bénéficier ainsi de :

- L'appui technique, de la régie et de la surveillance de l'Office National des Forêts,
- D'une gestion durable dans le cadre d'un plan de gestion,
- De subventions pour les travaux d'entretien et d'équipement de la forêt.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal approuve et demande que les terrains cadastrés comme suit relèvent du régime forestier :

1) Proximité de la forêt de Bouconne :

TERRITOIRE COMMUNAL DE BRAX			
Section	N°	Lieu-dit	Surface m ²
AA	50	Bosc Mege	30 709
AA	51	Tail de la Naouzo	78 972
AA	3	Tail de la Naouzo	545

2) Dans la zone naturelle du Courbet :

TERRITOIRE COMMUNAL DE BRAX			
Section	N°	Lieu-dit	Surface m ²
AH	90	Couсталasses	5 332
AH	91	Couсталasses	4 370
AH	102	Couсталasses	3 575

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

8-6 – VCEU ET MOTION : Orientation de la Branche Famille de la CAF en matière de financement de la petite enfance.

Le Conseil Municipal de Brax signifie sa désapprobation face aux orientations de la circulaire CNAF du 30 juin 2011 relative au financement des établissements d'accueil de la petite enfance, que les CAF sont chargées de mettre en application.

Cette circulaire instaure une gestion des accueils par un système de réservation heure par heure, inconciliable avec le financement stable et pérenne d'une politique de la petite enfance, et porteuse de nombreux effets pervers.

L'instauration de contrat heure par heure découperait la journée en tranches ne correspondant ni aux rythmes de l'enfant, ni à la volonté de porter un projet pédagogique. Elle désolidariserait les usagers du financement d'un service public cohérent, chacun payant pour son volume exact d'accueil, sans considération pour l'équilibre global de l'établissement.

La circulaire s'inspire d'une logique consumériste de services qui fait fi de la nécessité de gérer un établissement en tant que projet global, financé comme tel, disposant d'un effectif donné. Elle instaure un rapport de consommation inacceptable entre l'usager et le service de la petite enfance.

De plus, cette disposition de contrat à l'heure va pousser les gestionnaires à sélectionner les demandes à forte amplitude, pour sauvegarder leur budget, et portera atteinte aux demandes atypiques et aux familles souhaitant équilibrer temps d'accueil collectif et vie familiale.

Pour ces motifs, le Conseil Municipal s'oppose à l'application sans discernement et pragmatisme de la Circulaire précitée, et s'adresse au Conseil d'Administration de la CNAF et au gouvernement afin qu'une interprétation souple de l'utilisation de la Prestation Sociale Unique versée aux crèches soit à l'ordre du jour.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

8-7 – ENVIRONNEMENT : Adoption d'un projet de charte sur les antennes relais.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 1^{er} février 2011 a été mis en place unanimement (avec un peu de scepticisme) une commission extra-municipale pour réfléchir aux implantations d'antenne sous la conduite de Mesdames Amapola Garric et Sophie Gillaux. Il tient à saluer le travail qui a été fait et qui a conduit à l'écriture de cette charte à proposer aux opérateurs de téléphonie mobile pour discussion et approbation.

Il remercie l'ensemble des élus et des habitants qui ont participé à cette commission extra-municipale et travaillé avec un esprit ouvert pour rapprocher les différents points de vue afin d'arriver à un résultat constructif.

Il passe ensuite la parole à Madame Sophie Gillaux qui présente les grands axes de cette charte conçue dans un souci d'échange et de transparence avec les opérateurs.

Il demande ensuite au Conseil Municipal de valider cette charte pour l'envoyer aux opérateurs de téléphonie mobile.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

8-8 – FINANCES : Modification budgétaire n°2 : Prestation de l'ICAM pour l'étude démographique.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en octobre 2011 il vous avait présenté une proposition de la société JECID pour réaliser une étude démographique complémentaire à celle réalisée avec l'Analyse des Besoins Sociaux pour le CCAS. Cette étude avait pour objectif de trouver la bonne relation entre le développement de l'urbanisme et l'évolution de la population scolaire pour remplacer la règle que nous utilisons et qui n'est plus adaptée.

Majoritairement, le Conseil Municipal avait décidé de s'orienter vers la proposition de Madame Catherine Taborski consistant à faire réaliser cette étude par trois stagiaires, étude prévue au budget sous la forme d'indemnités.

Les trois sujets proposés n'ont pas trouvé preneur et au mois de mai ils ont été regroupés en un seul. Puis en août il a eu une proposition de contrat avec l'ICAM où celui-ci intervient en Bureau d'Etudes appuyé par deux stagiaires pour l'établissement de la règle.

Pour honorer ce contrat, il nous faut faire la Modification budgétaire suivante :

Désignations	Diminutions sur Crédits ouverts	Augmentations sur Crédits ouverts
D60624	2 000,00 €	
D6182	700,00 €	
D6228	2 000,00 €	
D617 : Etudes		4 700,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette modification budgétaire n°2.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 8 : Mesdames Claudine BROSSERON, Nadine AYMARD et Amapola GARRIC et Messieurs Christian LAMARQUE, Roger BOREL, Jean-Michel DELCHER, Jean-Christophe SOULIÉ et Christian GABIS.

Non-participation au vote : 0

8-9 – QUESTIONS DIVERSES.

8-9-1 – FINANCES : Modification budgétaire n°3 pour payer notre participation pour le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Afin de pouvoir assurer le prélèvement du Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) mis en place au 1^{er} trimestre 2012, nous devons faire la modification budgétaire suivante :

Désignations	Diminutions sur Crédits ouverts	Augmentations sur Crédits ouverts
R73111	1 090,00 €	
D73925		1 090,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette modification budgétaire n°3.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.